

**Commune de
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général
du 12 mai 2014**

Comptes 2013

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

relatif aux comptes et à la gestion 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions :

- ◆ de l'article 59 de la loi sur les communes du 21 décembre 1964;
- ◆ de l'article 4.9 du règlement de la commune de la Côte-aux-Fées du 24 juin 2003,

nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2013.

Le budget 2013 prévoyait un excédent de charges de fr. 106'631.- alors que les comptes bouclent avec un **bénéfice de fr.1'620.12**, compte tenu de fr. 203'827.20 d'amortissements légaux et de fr. 190'820.- d'amortissements supplémentaires.

Les principales différences par rapport au budget sont dues :

- au complément au préfinancement pour l'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne (+ fr. 36'000.-)
- aux remises et non-valeurs sur impôts personnes physiques (+ 24'400.-)
- aux impôts des personnes physiques (+ 66'000.-)
- aux impôts sur les frontaliers (+ fr. 84'000.-)
- aux impôts des personnes morales (+ fr. 236'000.-)

Globalement, le chapitre « 90 Impôts » présente une différence de rentrées supérieures de fr. 390'000.- aux prévisions budgétaires, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Toutefois, comme les années précédentes, nous constatons que les paramètres énoncés ci-dessus ne sont pas maîtrisables par l'exécutif.

La contribution de la péréquation financière, calculée provisoirement par l'Etat et mentionnée au budget par fr. 148'747.-, s'est finalement montée à fr. 137'379.-. Cette légère différence est due au fait que le chiffre inscrit au budget 2013 correspondait aux comptes des années 2010-2011 alors que la somme reçue définitivement au titre de la péréquation a été calculée en fonction des exercices 2011-2012.

Les différences de taxations en faveur des contribuables se sont montées à fr. 34'300.- alors que les non-valeurs (y compris actes de défauts de biens) se montent à fr. 10'100.- .

L'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (coefficient fiscal de 70%) est en augmentation par rapport aux chiffres 2012. On peut constater une belle remontée de la population à 468 habitants au 31.12.2013 (+21 habitants).

L'impôt sur les frontaliers, réparti en fonction des salaires versés en 2012, présente un léger fléchissement par rapport au montant reçu en 2012, toutefois la masse salariale totale est en constante augmentation depuis 2006.

L'impôt à la source dépend directement du nombre d'étrangers qui travaillent dans notre commune pour des périodes n'excédant pas un an.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises, l'impôt sur le bénéfice est imputé à l'impôt sur le capital (article 108, alinéa 3 LCdir). Ainsi, une société dont l'impôt sur le bénéfice est supérieur à l'impôt sur le capital, ne paie désormais plus que l'impôt sur le bénéfice. Cette mise en application se reflète concrètement dans les comptes.

Le dicastère **0 Législatif – Exécutif – Administration** se situe au-dessus des prévisions budgétaires d'environ fr. 57'000.- en raison du complément au préfinancement de l'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne, et de la fête en l'honneur de M. Yvan Perrin, élu au Conseil d'Etat.

On peut constater que le dicastère **1 Sécurité publique** boucle en-deçà du budget de fr. 5'000.-. L'Etat civil régional a changé ses trois postes de travail.

Le mandat conclu avec Police neuchâteloise permet d'obtenir la restitution d'une partie des amendes, ce qui couvre une partie de nos frais.

La police du feu est globalement en-deçà de fr. 3'500.- par rapport au budget et ceci est dû principalement à la diminution de la part communale au Centre de secours et au service du feu de Val-de-Travers.

Le dicastère **2 Enseignement et formation** boucle avec un écart d'environ fr. 16'000.- par rapport au budget, qui provient de la légère augmentation de notre part à l'écolage de VDT et du remboursement de subventions cantonales sur les salaires du secteur enfantine/primaire touchées en trop en 2012.

Le dicastère **3 Culture – Loisirs – Sports** présente un très léger dépassement d'environ fr. 1'700.- par rapport aux prévisions budgétaires. La fête nationale et l'entretien du temple expliquent cette différence.

Le dicastère **4 Santé** se situe en-dessous des prévisions de fr. 5'000.-. Le service Ambulance du VDT a coûté environ fr. 4'000.- de moins que prévu. L'aide communale aux soins dentaires des enfants en âge de scolarité n'a pratiquement pas été sollicitée.

Cette année, le dicastère **5 Prévoyance sociale** est au-deçà du budget d'environ fr. 11'000.-. Le financement communal des structures d'accueil (crèches – mamans de jour) présente un fléchissement de fr. 5'000.-. Les coûts globaux de l'aide sociale et de la part aux mesures d'intégration sont inférieurs de fr. 7'000.- aux prévisions, sachant que la répartition des coûts se fait sur l'année antérieure.

Le dicastère **6 Trafic** boucle en-dessus du budget pour fr. 236'000.-. Ceci est dû aux amortissements supplémentaires pour fr. 188'000.-, aux frais de déneigement et salage de l'hiver 2012-2013 pour fr. 27'000.-, et à l'entretien des routes pour fr. 28'000.-.

Le dicastère **7 Protection et aménagement de l'environnement** boucle légèrement en-dessus des prévisions budgétaires (+ 8'600.-). Les principales différences de ce chapitre proviennent de :

-fr. 900.- pour l'étude d'une place villageoise

-fr. 2'000.- de plus pour le traitement des déchets. Ceux des entreprises (chapitre 722 -> voir ci-dessous) doit être autofinancé, tandis que le 25% des charges du chapitre 720 Déchets des ménages est à charge communale, selon le Règlement relatif à la gestion des déchets, accepté par le Conseil général le 16 décembre 2011 et sanctionné par le Conseil d'Etat le 20 février 2012.

-fr. 2'500.- d'amortissements légaux et fr. 2'910.- d'amortissements complémentaires

Les **chapitres autofinancés** suscitent les commentaires suivants :

700 Eau Réseau d'eau La Côte-aux-Fées : La consommation d'eau facturée en 2013 est de 50'815m³ (50'194m³ en 2012, 49'387m³ en 2011, 52'426m³ en 2010, 49'246m³ en 2009, 48'467m³ en 2008).

7 fuites, dont 2 importantes, ont été réparées sur le réseau en 2013. Grâce à l'augmentation de la taxe compteur, une attribution de fr. 7'718.15 a pu être effectuée à la réserve eau.

701 Eau Réseau d'eau Mont-des-Verrières : Suite à la fusion des 9 communes, la Côte-aux-Fées a repris l'exploitation du réseau d'eau du Mont-des-Verrières (Semver) au 1.01.2009. Une convention a été signée avec la commune de Val-de-Travers et avec la commune des Verrières.

Nous avons facturé 117'650m³ en 2013 (126'530m³ en 2012, 122'035m³ en 2011, 125'951m³ en 2010, 134'154m³ en 2009). La diminution principale provient de la commune des Verrières, qui a réparé de nombreuses fuites et a donc consommé moins d'eau en provenance du réseau Semver.

Le fonds de renouvellement (compte au bilan n° 28.280.69) permet d'amortir les pertes ou est alimenté par les bonus de ce chapitre. Ainsi, une attribution de fr. 1'934.50 a été effectuée au 31.12.2013.

710 Épuration : Deux déshydratations des boues ont dû être effectuées en 2013, suite au sinistre survenu à la fromagerie. Plusieurs autres comptes montrent des charges supplémentaires, heureusement compensées en partie par les assurances.

Ce chapitre est bénéficiaire de fr. 3649.15 en 2013 et permet ainsi d'amortir le montant de fr. 29'133.90 inscrit au bilan au 31.12.2012. Le montant de fr. 25'484.75 reste à amortir.

720 Déchets des ménages : Mise en application de la nouvelle loi sur le traitement des déchets (LTD et de son règlement d'application (RLTD) au 1.01.2012. La taxe au poids est introduite dès cette date, ainsi qu'une taxe de base par ménage. Celle-ci doit être revue chaque année en fonction des charges de ce chapitre. Dès 2014, le pourcentage pris en compte par l'impôt est augmenté de 25% à 30%.

722 Déchets des entreprises : Mise en application de la nouvelle loi sur le traitement des déchets (LTD et de son règlement d'application (RLTD) au 1.01.2012. La taxe au poids est introduite dès cette date, ainsi qu'une taxe de base. Les charges de ce chapitre sont juste couvertes en 2013, et le déficit reporté de fr. 6'986.- devra être amorti sur les prochaines années.

Le dicastère **8 Economie publique** présente un excédent de recettes d'environ fr. 2'600.- par rapport au budget. Les principales différences sont à mettre en regard de la redevance du Groupe E (+1'500.-), et au report de l'impression des brochures touristiques (-1'500.-)

Le dicastère **9 Finances et impôts** montre des revenus supérieurs de fr. 403'000.- par rapport au budget. Le chapitre « 90 Impôts » présente à lui seul des rentrées supérieures de fr. 392'000.-.

La contribution reçue de la péréquation financière est de fr. 137'379.- au lieu de 148'747.-, inscrite au budget.

Les biens du patrimoine financier présentent un excédent de recettes de fr. 17'515.75 après amortissements de fr. 64'780.- et imputation d'intérêts de fr. 42'420.-.

Certains points nécessitant quelques explications complémentaires figurent en regard dans le cahier des comptes.

* * * * *

Investissements Le compte des investissements suscite les quelques commentaires ci-dessous.

Le chauffage à distance au collège, qui a été mis en fonction début octobre 2009, donne entière satisfaction. Nous avons consommé 6'848 kw de plus qu'en 2012. Cependant, nous sommes toujours bien au-dessous d'une consommation équivalente en mazout.

Les deux crédits concernant le trottoir du village aux Leuba restent ouverts jusqu'à l'achèvement de l'achat et/ou de la vente des terrains. L'Etat passe les actes avec les propriétaires riverains concernés par un achat et/ou une vente de terrain, et ce financement doit être assumé par la commune. Ce dossier est toujours en suspens auprès de l'Etat mais devrait se régler dans le cadre du remaniement parcellaire.

Le crédit global sur cinq ans pour les routes avait été dépassé en 2012, étant donné que nous avons dû intervenir pour l'évacuation des eaux claires dans le quartier de la Crêta. Ces travaux ne pouvaient être remis à 2013 vu les infiltrations d'eau dans une nouvelle construction. Le Conseil communal s'était engagé à limiter son investissement en 2013 à environ fr. 26'000.- pour compenser ce dépassement, ce qui a été effectué.

La première étape de renouvellement de l'éclairage public a été réalisée en 2013, et le premier acompte versé au Groupe E durant le 1^{er} trimestre 2014. La réalisation de ce projet se poursuit.

L'étude finale pour le raccordement à l'ACRG pour l'approvisionnement en eau est en fin de réalisation. Le Conseil communal doit encore approfondir ce dossier avant qu'une demande de crédit ne vous soit présentée.

Les travaux relatifs au renouvellement de la télégestion seront vraisemblablement terminés l'été prochain.

Le plan de quartier des Champs de Vers le Vent est terminé. Les travaux de géomètre y relatifs seront engagés lorsqu'une demande d'achat de terrain nous parviendra.

Le financement du SAF se termine en 2013, par contre les amortissements vont courir jusqu'en 2021.

Les autres projets d'investissements n'ont pas été soumis au Conseil général. Ces projets pourront éventuellement être proposés dans les années qui viennent.

Bilan Le compte-courant auprès de la BCN est positif au 31.12.2013, vous le trouverez à l'actif au compte n° 10.102.00.

En vue de la mise en application du nouveau plan comptable MCH2 dont l'un des principes est celui de la vraie valeur, le chef du Département des Finances et de la santé, M. Laurent Kurth, a demandé qu'une correction du patrimoine financier soit effectuée de 2013 à 2016 jusqu'à sa mise en application (au plus tard au 1.1.2017), directement en déduction de la fortune nette (B.29.290.00). Ainsi un montant de fr. 374'912.55 a été comptabilisé en 2013 (voir tableau des amortissements).

Au 31.12.2013, les emprunts de la commune se montent à :

Postfinance fr. 533'600.-, taux 2.61% sur 10 ans (16.12.2019), amortissement fr. 11'600.-/an.

Postfinance fr. 940'000.-, taux 2.54% sur 10 ans (02.06.2020), amortissement fr. 20'000.-/an.

Postfinance fr. 900'000.-, taux 1.60% sur 10 ans (30.06.2023), amortissement fr. 20'000.-/an.

Conclusion En conclusion, nous ne pouvons que constater que la situation que nous vivons depuis 2001 est toujours difficilement gérable. Relevons encore une fois que tant que le niveau de nos revenus ne sera pas stabilisé dans les deux domaines liés « Impôts et Péréquation financière », notre situation sera difficilement prévisible.

Notre commune est entièrement tributaire des impôts sur les personnes morales. Heureusement, la conjoncture actuelle nous est favorable, et nous espérons vivement qu'elle perdure, à tout le moins dans le secteur horloger, pour nous permette de rester dans les chiffres noirs ces prochaines années !

Le Conseil communal estime qu'il a limité au maximum les dépenses structurelles et ses efforts de gestion sont restés importants tout au long de l'année.

Le résultat 2013 est très encourageant puisque le déficit budgété a pu être totalement comblé grâce aux impôts sur les personnes morales, et des amortissements supplémentaires de fr. 190'820.- ont pu être réalisés.

La fortune nette de la commune, de par la réduction de fr. 374'912.55 des actifs du patrimoine financier, passe à fr. 3'623'337.84.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter les comptes 2013 tels qu'ils vous sont présentés, qui bouclent avec un bénéfice de fr. 1'620.12.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

La Côte-aux-Fées, le 14 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Laurent Piaget Cosette Pétremand

Le Conseil général de La Côte-aux-Fées

vu le rapport du Conseil communal, du 14 avril 2014;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur la proposition du Conseil communal;

A R R E T E

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2013, qui comprennent:

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	3'133'076.76
Revenus	Fr.	3'134'696.88
Excédent de revenus	Fr.	1'620.12

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	218'244.85
Recettes	Fr.	111'074.00
Investissements nets / augmentation	Fr.	107'170.85

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier:

Dépenses	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2013.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2013 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 12 mai 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :